

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-2-8

N° **applicatif** 13197

2^{ème} Commission

Commission Dynamiques économiques, touristique, agricole, emploi et transitions énergétiques et climatiques

Direction

Direction économie, aménagement et tourisme

SOUTIEN 2025 À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ALSACE EUROMÉTROPOLE ET À LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE

Résumé : Le présent rapport a pour objet le soutien financier de la Collectivité européenne d'Alsace à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et à la Chambre de Métiers d'Alsace.

La Collectivité européenne d'Alsace a souhaité nouer un partenariat de qualité et de proximité avec les chambres consulaires alsaciennes, afin de conjuguer les efforts pour favoriser et conforter les activités de proximité, dans le respect de ses compétences, au bénéfice de l'emploi alsacien et de l'inclusion de tous nos concitoyens. Deux accords-cadres ont ainsi été signés avec les partenaires cités ci-avant, complétés annuellement par la signature de conventions financières annuelles :

- Le partenariat 2024-2026 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole dans le cadre duquel une subvention de fonctionnement de 80.000 € est proposée pour l'année 2025 ;
- Le partenariat 2022-2025 avec la Chambre de Métiers d'Alsace dans le cadre duquel une subvention fonctionnement de 86.100 € est proposée pour l'année 2025, dont 49.600 € faisant l'objet du présent rapport.

L'aide financière totale proposée pour l'année 2025, dans le cadre des partenariats précités, s'élève à 166.100 €, dont 129.600 € faisant l'objet du présent rapport.

En tant que partenaire de longue date des chambres consulaires alsaciennes, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité, ces dernières années, dans le respect de ses compétences, formaliser ces partenariats via la signature d'accords-cadres permettant de définir les engagements de chacune des parties.

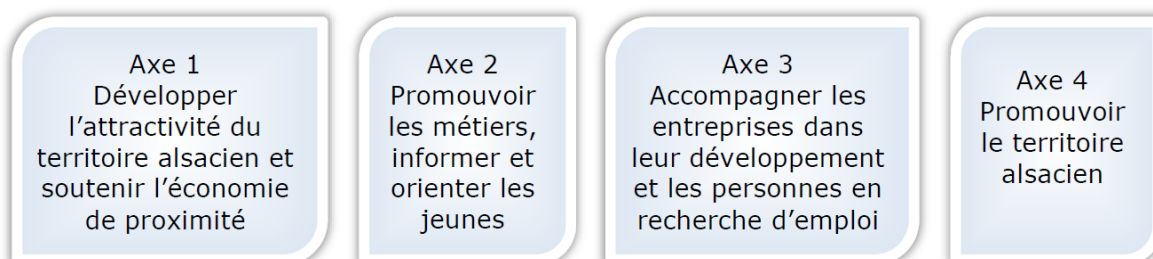
Deux accords-cadres ont ainsi été signés avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et la Chambre de Métiers d'Alsace respectivement le 4 juillet 2024 et le 8 décembre 2022 (délibérations du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2022-5-2-2 du 8 décembre 2022 et n°CD-2024-2-2-2 du 20 juin 2024).

Le présent rapport porte sur l'attribution d'aides financières pour l'année 2025, dans le cadre des partenariats présentés ci-après, d'un montant total de 129 600 €.

1. Partenariat 2024-2026 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole

Afin de pérenniser le soutien initié en 2021 par la Collectivité européenne d'Alsace, dans le cadre du Plan alsacien de Rebond, Solidaire et Durable, un partenariat pluriannuel avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCIAE) a été formalisé en 2024, couvrant la période 2024-2026.

Ce contrat cadre s'appuie sur quatre priorités identifiées par la CCIAE qui s'inscrivent dans le champ des compétences de la Collectivité européenne d'Alsace, comme suit :



Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, pour l'année 2025, pour les actions et selon la répartition suivante :

▪ Développer la Marque « Commerçant d'Alsace » (Action 1 du contrat cadre)

La Marque « Commerçant d'Alsace » a été lancée en 2023 dans le cadre de la Marque Alsace pilotée par l'Agence de Développement d'Alsace (ADIRA). Elle constitue une évolution du « Label Qualité Accueil » initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole en 2009, afin de mettre en cohérence les différentes marques et labels à l'échelle du territoire alsacien et en faciliter la lecture pour le consommateur.



Depuis 2009, la démarche « Label Qualité Accueil » totalise plus de 3 500 labellisés en Alsace, dont 483 en 2024.

L'opération est réalisée à travers toute l'Alsace avec le soutien de 27 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 25 unions commerciales.

Montant de la subvention proposée pour cette action : 28 000 €.

- **Soutenir le développement de la plateforme de Business sourcing** (Action 2 du contrat cadre)

La Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole poursuit le déploiement de son outil web de Business sourcing qui a pour objectif de faciliter les mises en relation entre entreprises alsaciennes et à l'échelle du Rhin supérieur.

Bilan 2024 :



611 entreprises
sur la plateforme
550 françaises
61 allemandes



3 rencontres
d'affaire
33 acheteurs
75 fournisseurs



Environ 252
entretiens



39 vidéos et
47 podcasts

La Collectivité européenne d'Alsace apporte son soutien financier à l'organisation de ces rendez-vous d'affaire qui permettent de renforcer les liens transfrontaliers entre les entreprises.

Montant de la subvention proposée pour cette action : 28 000 €.

- **Accompagner les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active vers l'emploi via l'organisation de job dating « jenesuispasuncv »** (Action 6 du contrat cadre)

Bilan 2024 :

Organisation de deux jobs dating lors du salon emploi formation de Colmar et lors de la Foire Européenne de Strasbourg.



282
candidats



16
entreprises



412
rendez-vous



En 2025, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole renouvelle l'organisation de job dating sur ces deux salons « emploi et formation » à COLMAR et à STRASBOURG. A ces occasions, elle mettra en place un stand dédié à la plateforme «jenesuispasuncv» qui permet pour les personnes en recherche de poste, dont les bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, de passer d'une approche par références à une approche par compétences lors de la procédure de recrutement.

Montant de la subvention proposée pour cette action : 2 400 €.

- **Mettre en lumière les entreprises alsaciennes à l'export via les Trophées** (Action 8 du contrat cadre)



Les Trophées Alsace Export permettent chaque année de mettre en avant l'impact de l'international et donner envie à de nombreuses Petites et Moyennes Entreprises (PME) de s'aventurer à l'export. Ainsi, depuis leur création en 1997, plus de 200 entreprises ont été récompensées pour leur stratégie et résultats à l'export. La Collectivité européenne d'Alsace est partenaire de l'évènement pour la remise du trophée dans la catégorie export à l'échelle du Rhin Supérieur.

En 2025, la remise des trophées Alsace Export a eu lieu le 30 juin.

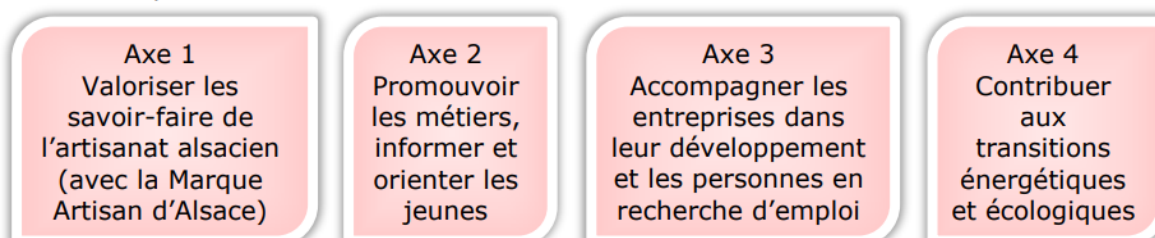
Montant de la subvention proposée pour cette action : 21 600 €.

Pour l'année 2025, il vous est ainsi proposé d'apporter un soutien financier à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole d'un montant total de 80 000 € pour les quatre actions précitées, selon la répartition suivante :

Marque Commerçant d'Alsace	28 000 €
Business sourcing	28 000 €
Job dating	2 400 €
Trophées Alsace Export	21 600 €
TOTAL	80 000 €

2. Partenariat 2022-2025 avec la Chambre de Métiers d'Alsace

La convention de partenariat conclue avec la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) le 8 décembre 2022 couvre la période 2022-2025, et s'articule autour de quatre axes de collaboration :



Il vous est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à la Chambre de Métiers d'Alsace, pour l'année 2025, pour les actions et selon la répartition suivante :

▪ Marque Artisan d'Alsace

La Marque « Artisan d'Alsace », lancée en février 2022, a été créée en lien avec la Marque Alsace portée par l'ADIRA. Elle valorise la richesse des savoir-faire des artisans et porte des valeurs de qualité et d'origine territoriale. Elle vise à apporter aux habitants une visibilité supplémentaire de qualité et d'engagement social territorial des entreprises artisanales.



Bilan 2024 :

La marque Artisan d'Alsace continue à séduire un nombre croissant d'entreprises artisanales, passant de 216 artisans accrédités en 2023 à 328 entreprises accréditées fin 2024, dont 212 reconductions, 4 non reconductions et 116 nouveaux accrédités.

En 2024, la Chambre de Métiers a largement développé le volet communication de l'opération.

Cette action, fait l'objet d'une subvention de fonctionnement à la Chambre de Métiers d'Alsace d'un montant de 36 500 € pour l'année 2025, déjà votée dans le cadre de la convention de partenariat et de la subvention pluriannuelle d'un montant global de 182 875 € (délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-5-2-2 du 8 décembre 2022).

▪ Salon Créer sa Boîte



Ce salon est l'événement incontournable pour les créateurs, repreneurs et jeunes entreprises en développement en Alsace. Les porteurs de projet retrouvent en un seul lieu, à une seule date, les principaux opérateurs de la création et de la reprise d'entreprise. Ils bénéficient ainsi de leurs conseils et expertise.

Bilan 2024 :

- Un salon déplacé au Parc des Expositions de Strasbourg, qui offre une meilleure circulation du public et une meilleure sonorisation des différents espaces ;
- 90 exposants / 1 200 visiteurs / 55 ateliers et conférences / 1 800 participants aux ateliers et conférences.

Pour l'année 2025, la Chambre de Métiers propose notamment de renforcer cette action en travaillant plus finement sur le public des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active ayant un projet de création d'entreprise.

Montant de la subvention proposée pour cette action : 31 600 €.

▪ Scène des Métiers

Dans le cadre du soutien aux corporations d'Alsace, le financement de l'opération scène de métiers à la Foire Européenne de Strasbourg permet une meilleure visibilité des métiers de l'artisanat, notamment auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active et des collégiens qui peuvent ainsi obtenir des renseignements concrets et pratiques pour susciter des vocations et par là-même encourager l'entrepreneuriat.

Bilan 2024 :

- 10 jours de Scène des Métiers, dont 1 journée dédiée aux artisans de la Marque Artisan d'Alsace ;
- Mobilisation pour présenter les filières de formation de l'artisanat au jeune public, avec notamment une journée avec l'association l'Outil et la main ;
- Journée d'information par le Service Jeunes et Entreprises.

Montant de la subvention proposée pour cette action : 18 000 €.

Pour l'année 2025, il vous est ainsi proposé d'apporter un soutien financier à la Chambre de Métiers d'Alsace d'un montant total de 49 600 € pour les deux actions précitées, selon la répartition suivante :

Salon Créer sa Boîte	31 600 €
Scène des Métiers	18 000 €
Total	49 600 €

Pour mémoire, le soutien financier à la Chambre de Métiers d'Alsace s'élèvera à un **montant total de 86 100 € pour l'année 2025**, en tenant compte de la subvention pour la Marque Artisan d'Alsace évoquée plus haut.

L'actuelle convention partenariale entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace prend fin cette année. Un bilan du partenariat sera mené d'ici fin 2025 afin d'analyser les retours sur les actions soutenues et de construire en conséquence le

périmètre de la nouvelle convention à partir de 2026, en lien également avec le partenariat avec les Unions de corporations artisanales d'Alsace.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

Concernant le partenariat 2024-2026 avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole :

- D'approuver le principe du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, pour l'année 2025, qui s'appuie sur le contrat-cadre de partenariat 2024-2026 signé le 4 juillet 2024 et sur les quatre actions ci-dessous :
 - Développer la Marque « Commerçant d'Alsace »,
 - Soutenir le développement de la plateforme de Business Sourcing,
 - Soutien aux Jobs Dating « jenesuispasunCV »,
 - Soutien aux Trophées Alsace Export ;
- D'attribuer à la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, d'un montant total de 80 000 €, selon la répartition suivante :
 - 28 000 € pour le renforcement de l'image dynamique de notre territoire et de son attractivité touristique au travers de la stratégie de la Marque « Commerçant d'Alsace »,
 - 28 000 € pour la mise en relation entre entreprises pour développer les partenariats à l'échelon transfrontalier au travers de la plateforme de Business sourcing,
 - 2 400 € pour le soutien au retour à l'emploi au travers de Job Dating « jenesuispasuncv »,
 - 21 600 € pour le rayonnement de l'Alsace à l'export avec les Trophées Alsace Export ;
- D'approuver la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole relative notamment aux modalités de versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 précitée, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer ;

Concernant le partenariat 2022-2025 avec la Chambre de Métiers d'Alsace :

- D'approuver le principe du partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace, pour l'année 2025, qui s'appuie sur le contrat-cadre de partenariat 2022-2025 signé le 8 décembre 2022 et sur les trois actions ci-dessous :
 - l'organisation du Salon « Créer sa Boîte en Alsace »,
 - l'organisation du stand « Scène des métiers » à la Foire Européenne de Strasbourg,
 - la poursuite du développement de la marque « Artisan d'Alsace » (pour mémoire) ;
- D'attribuer à la Chambre de Métiers d'Alsace une subvention de fonctionnement pour l'année 2025, d'un montant total de 49 600 €, selon la répartition suivante :
 - 31 600 € pour l'organisation du Salon 2025 « Créer sa Boîte en Alsace »,
 - 18 000 € pour l'organisation du stand « Scène des métiers » à la Foire Européenne de Strasbourg en 2025 ;
- D'approuver la convention financière à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et la Chambre de Métiers d'Alsace relative notamment aux modalités de versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2025 précitées, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

Programme	Opération	Enveloppe	Tranche	Natures analytiques	Tiers	Montant
P056	O038	P056E 27	T94	3190-65- 657381-60	Chambre de Commerce et d'Industrie	80 000 €
P056	O039	P056E 27	T94	3190-65- 657381-60	Chambre de Métiers d'Alsace	49 600 €
TOTAL						129 600 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.